

**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

**3°) PARTICIPATION A LA REALISATION DU NOUVEAU LIVRET  
D'ACCUEIL DU CENTRE HOSPITALIER DE WISSEMBOURG**

Le Centre Hospitalier de Wissembourg sollicite une participation au financement de la réalisation de leur livret d'accueil. Cette brochure est distribuée gratuitement aux personnels médicaux et non médicaux de l'hôpital, aux patients et leurs familles, aux visiteurs, aux services sociaux et aux administrations.

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité**

- de prendre en charge le paiement à hauteur de 1.184,04 € TTC. Ce montant correspond au tarif d'un encart 1/8<sup>ème</sup> de page dans leur livret d'accueil

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 18 septembre 2012  
Le Président :



**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

#### **4. REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DE L'AVANCE ACCORDEE PAR LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**

Par convention en date 31 juillet 2003, le Conseil Général du Bas-Rhin a accordé à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, une avance remboursable d'un montant de 420.201,63 €, pour lui permettre la réalisation des travaux de viabilité primaire et secondaire de la ZAE SUD.

Conformément à cette convention, l'avance consentie ne comporte pas d'intérêts et son remboursement devra intervenir :

- pour moitié, dans un délai de 5 ans après la date de signature de la convention soit le 1<sup>er</sup> août 2008, soit un montant de 210.100,81 €,
- pour l'autre moitié, dans un délai maximum de 10 ans après la date de signature de la convention soit le 1<sup>er</sup> août 2013, soit un montant de 210.100,82 €

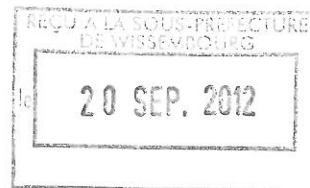
Compte tenu des autres dettes à rembourser au cours de l'année 2013, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg souhaite renégocier le remboursement du solde restant dû de cette avance.

**LE CONSEIL**  
**après avoir entendu l'exposé du Président**  
**DECIDE à l'unanimité**

- de renégocier le remboursement de cette avance remboursable et de rembourser le solde restant dû comme suit :
  - ❖ En 2012 : remboursement d'un montant de 105.050,41 €
  - ❖ En 2014 : remboursement d'un montant de 105.050,41 €
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention du 31 juillet 2003 et tous documents à intervenir.

Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 18 septembre 2012  
Le Président :

**V. RINGEISEN**



**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

## **5. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

### **MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE – INFORMATION SUR LES AVENANTS SIGNES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du Conseil du 15/12/2009 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (procédure formalisée ou non) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Le Président informe des avenants qui ont été signés dans le cadre de marchés à procédure adaptée (procédure non formalisée)

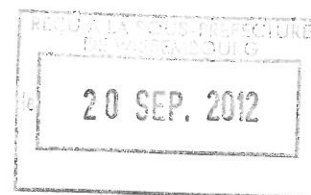
### **AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE DRACHENBRONN – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Président informe de l'avenant qui a été signé avec la SARL d'architecture ARCHETYPE :

	marché initial	montant de l'avenant n° 1	montant de l'avenant n° 2	montant définitif
€ HT	57 250,00 €	2 290,00 €	7 579,06 €	67 119,06 €
TVA	11 221,00 €	448,84 €	1 485,50 €	13 155,34 €
€ TTC	68 471,00 €	2 738,84 €	9 064,56 €	80 274,40 €

**LE MONTANT TOTAL DU MARCHE EST PORTE DE 57 250 € HT A 67 119.06 € HT, soit une augmentation de 17.24 %.**

Pour extrait conforme  
 Wissembourg, le 18 septembre 2012  
 Le Président :



**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

## **5. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

### **MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE – INFORMATION SUR LES AVENANTS SIGNES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du Conseil du 15/12/2009 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (procédure formalisée ou non) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Le Président informe des avenants qui ont été signés dans le cadre de marchés à procédure adaptée (procédure non formalisée)

### **AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE DRACHENBRONN – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

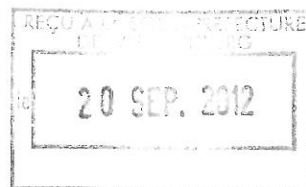
Le Président informe de l'avenant qui a été signé avec la SARL d'architecture ARCHETYPE :

	marché initial	montant de l'avenant n° 1	montant de l'avenant n° 2	montant définitif
€ HT	57 250,00 €	2 290,00 €	7 579,06 €	67 119,06 €
TVA	11 221,00 €	448,84 €	1 485,50 €	13 155,34 €
€ TTC	68 471,00 €	2 738,84 €	9 064,56 €	80 274,40 €

**LE MONTANT TOTAL DU MARCHE EST PORTE DE 57 250 € HT A 67 119.06 € HT, soit une augmentation de 17.24 %.**

Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 18 septembre 2012  
Le Président :

**V. RINGEISEN**



**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL Jean-Claude, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

**6. PERISCOLAIRE DE DRACHENBRONN-BIRLENBACH :**  
**ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Vu la délibération du Bureau du 14 mars 2011 sur l'accord des communes à une participation financière dans le domaine de l'enfance,

Vu la construction par la communauté de communes du Pays de Wissembourg d'une structure périscolaire sur la commune de Drachenbronn-Birlenbach dont le financement nécessite un appui financier de la commune,

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- d'instaurer un fonds de concours entre la commune de Drachenbronn-Birlenbach et la communauté de communes du Pays de Wissembourg
- de fixer le montant du fonds de concours à recevoir par la commune de Drachenbronn-Birlenbach à 60 000 €
- d'accepter ledit fonds de concours
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir notamment la convention



Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 18 septembre 2012  
Le Président :





**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

## **7. SUBVENTION AUX PARTICULIERS**

### **7.1.RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1900**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 juin 2000 fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique.  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001 fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,  
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,  
Vue le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,  
Considérant la vérification de la conformité des travaux,  
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint,.
- les crédits sont disponibles au BP 2012, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 18 septembre 2012  
Le Président :



DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION A PAYEP

CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2012

Montant avant 1900 :

1 341,22 €

Montant après 1900 :

3 610,09 €

Montant total subventions =

4 951,31 €

N° dossier	Nom	Adresse du bâtiment	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
12/013/R	WILLGENSS Georges	84 rue des Eglises	SEEBACH	6 985,89 €	peinture	373,52 €
12/004/R	RECHER Bernard	5 rue de Bessines	INGOLSHEIM	6 076,80 €	crépis	372,00 €
12/015/R	ROTT Théo	69 rue des forgerons	SEEBACH	10 657,20 €	peinture	595,70 €
<b>CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE</b>						
11/046/F	WALTZ Rémy	15 rue du Moulin	OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	16 699,28 €	peinture	584,35 €
12/018/F	HIEBEL Marcel	9 rue des Violettes	SCHLEITHAL	6 650,00 €	peinture	790,50 €
12/013/F	HEIL Richard	26 rue des Eglises	ROTT	8 817,91 €	peinture	356,64 €
12/022/F	FISCHER Laurent	23 rue du Berger	ALTENSTADT	7 912,61 €	peinture	765,70 €
12/021/F	ARNOLD Bruno	9 rue des Jardins	WISSEMBOURG	21 944,00 €	peinture	554,90 €
12/020/F	BLOCH Jean	7 rue des Paiens	WISSEMBOURG	11 022,11 €	peinture	558,00 €



**Séance du :** 17 septembre 2012

**Lieu de la séance :** salle des Fêtes à Drachenbronn-Birlenbach

**Date de la convocation :** 05 septembre 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, BOSSERT Jean-Claude, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, CAN Veysel, KELLER Martial et HIEBEL Gilbert.

**Absents excusés :**

M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
M. SCHIMPF Théo, représenté par M. KREISS Franck  
M. EYERMANN Philippe  
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
M. SCHWEINBERG Dominique, représenté par M. HUCK Jean-Claude

-o-o-

## **7. SUBVENTION AUX PARTICULIERS**

### **7.2. PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES** **ATTRIBUTION DE PRIMES A L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS SOLAIRES** **POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Par délibération en date du 03 septembre 2012, le Conseil de la Communauté de Communes maintient sa politique d'incitation à utiliser les énergies renouvelables et a décidé de maintenir une prime pour l'installation de chauffe-eau solaire individuel et de système solaire combiné (chauffage et eau chaude sanitaire solaire individuel)

L'aide de la Communauté de Communes, d'un montant forfaitaire de 200 €, est attribuée selon les critères figurant dans la délibération du 03 septembre 2012

Depuis cette délibération, un certain nombre de dossiers ont été présentés par des particuliers dont la liste est jointe en annexe. Ces particuliers remplissant les conditions définies, il est proposé d'attribuer à chacun la prime de 200 €.

#### **LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

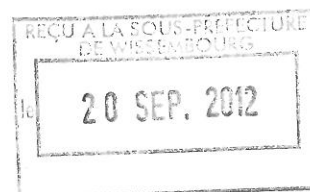
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 200 € aux particuliers dont la liste est jointe en annexe,

- de verser cette subvention après travaux sur présentation de justificatifs ;  
photos après travaux, factures acquittées,

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 18 septembre 2012  
Le Président :

**V. RINGEISEN**



## PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

**ATTRIBUTION DE PRIMES A L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS SOLAIRES  
POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE  
OU CHAUFFAGE PAR SYSTEME SOLAIRE COMBINE**

### ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE DE 200,- € LISTE DES PARTICULIERS BENEFICIAIRES

**CONSEIL DU 17 septembre 2012**

<u>Nom et prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Montant</u>
BOEHM Joseph	104 rue principale 67160 SCHLEITHAL	200,00 €
GILLMING Pierre	17 route de Bitche 67510 CLIMBACH	200,00 €
SCI SCHIMPF	30 rue Nationale 67160 WISSEMBOURG	200,00 €
SEITE Yoann	1 rue principale 67160 ROTT	200,00 €

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER 800,00 €**

